



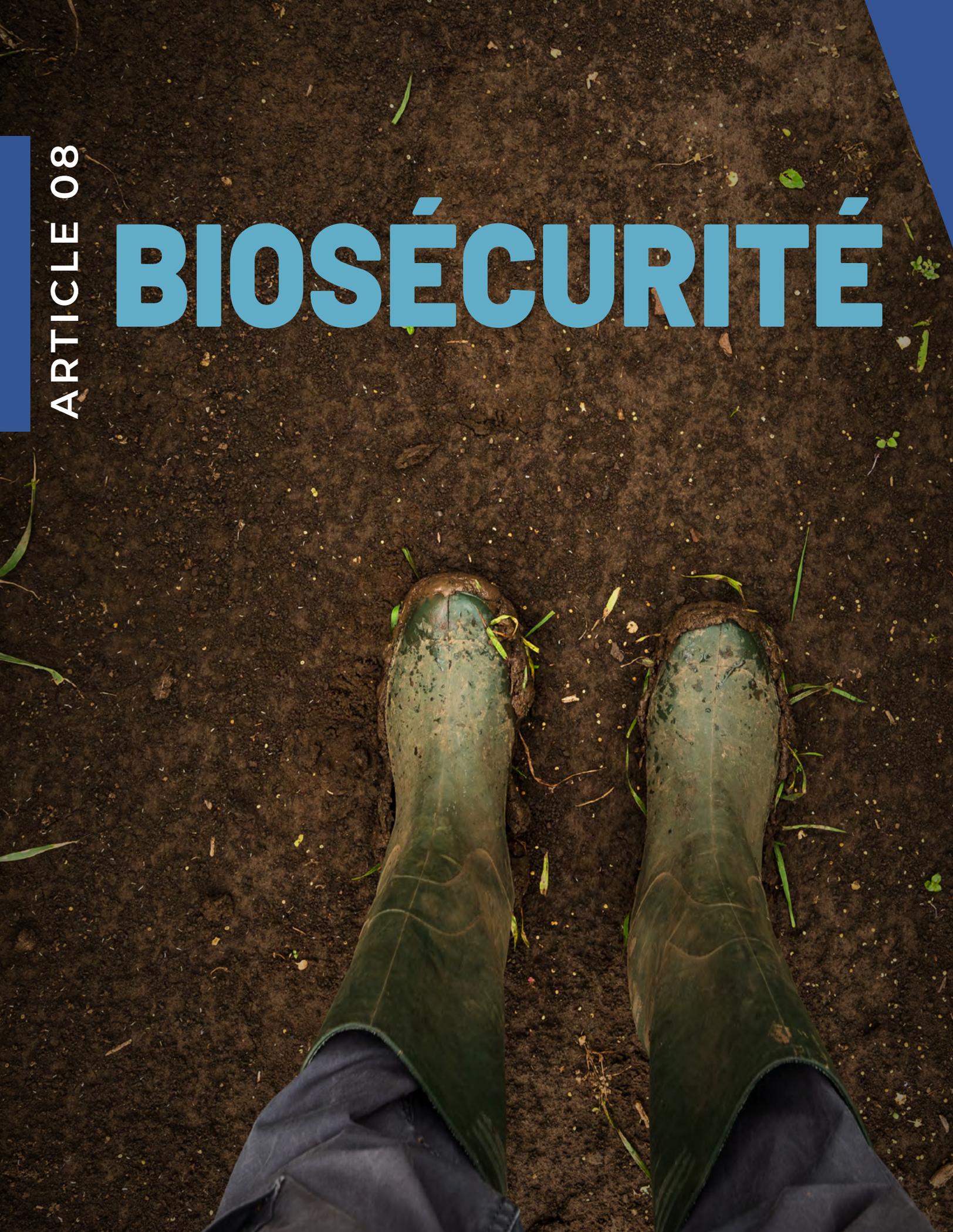
SIMPLE. PRATIQUE. FIABLE.

ARTICLE 08
BIOSÉCURITÉ

VBP+ MANUEL DE RÉFÉRENCE
DU PRODUCTEUR

ARTICLE 08

BIOSÉCURITÉ



PRATIQUES DE SANTÉ ANIMALE POUR LA BIOSÉCURITÉ

GÉRER LE RISQUE LIÉ AUX DÉPLACEMENTS DES ANIMAUX

GESTION DES INSTALLATIONS, DU PERSONNEL, DES VÉHICULES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES OUTILS

PLANIFICATION, ÉDUCATION ET TENUE DE REGISTRES

Les producteurs VBP+ sont conscients de l'importance des mesures de biosécurité pour leur propre exploitation et pour l'ensemble de l'industrie du boeuf.

L'objectif de la biosécurité à la ferme est de réduire la présence et la propagation des maladies. Moins de maladies signifie des animaux en meilleure santé et plus productifs, une diminution des mortalités et un meilleur rendement économique. Tous les producteurs de boeuf au Canada devraient connaître la Norme canadienne de biosécurité à la ferme pour les bovins de boucherie publiée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Les versions anglaise et française de la Norme de biosécurité se trouvent sur le site Web de l'Association canadienne des éleveurs de bovins.

Téléchargez la norme canadienne de biosécurité à la ferme pour les bovins de boucherie. [Anglais PDF 420KB / Français PDF 435KB]

Téléchargez le Manuel d'application de la norme
[Anglais PDF 688KB / Français PDF 706KB]

L'industrie canadienne de l'élevage bovin dépend des exportations. Par conséquent, l'apparition d'une maladie infectieuse hautement contagieuse aurait un impact dévastateur. Rappelez-vous en 2003, lorsque l'ESB a été diagnostiquée au Canada : il a fallu de nombreuses années à l'industrie pour se reconstruire et se rétablir.

La biosécurité repose sur quatre piliers :

1. Gérer les pratiques de santé animale
2. Gérer et minimiser les risques liés aux déplacements des animaux
3. Gérer les déplacements des personnes, des véhicules, des équipements et des outils.
4. Éducation, planification, enregistrement



PRATIQUES DE SANTÉ ANIMALE POUR LA BIOSÉCURITÉ



La biosécurité et la santé animale sont étroitement liées. Les plans de santé du troupeau et les relations vétérinaire-client-patient sont essentiels pour la gestion et la surveillance des maladies. Les exploitants de bovins de boucherie et leur personnel doivent être capables de faire la différence entre les situations normales et anormales en matière de maladie, et être prêts à faire face aux deux.



SITUATIONS TYPIQUES
DE MALADIE



SITUATIONS DE MALADIE
INHABITUELLES



Certaines maladies sont fréquentes dans les exploitations de bovins de boucherie. L'anticipation des problèmes de santé animale typiques de l'exploitation et la planification d'une réponse garantissent :

- ✓ Une détection rapide de la maladie
- ✓ Mise en pratique cohérente d'un traitement efficace
- ✓ Récupération plus rapide à la santé des animaux affectés
- ✓ Réduction de la probabilité de propagation de la maladie

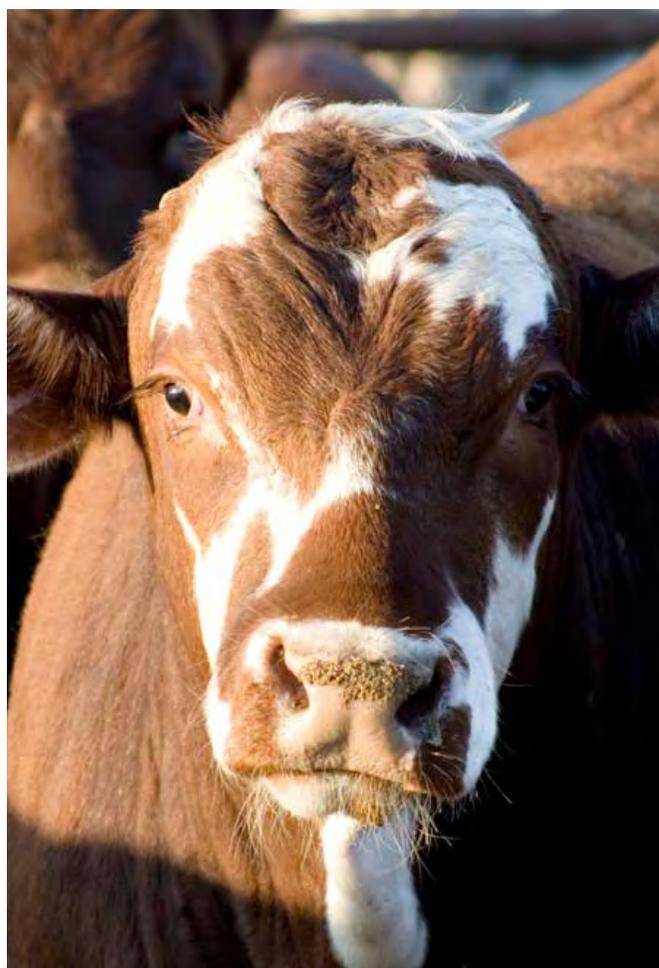
Détectez les situations de maladie qui sont fréquemment rencontrées dans votre exploitation et dans la communauté environnante. Assurez-vous que les employés qui travaillent avec les bovins connaissent les signes généraux de maladie:

- ✓ Dépression ou léthargie
- ✓ Oreilles tombantes, tête baissée
- ✓ Respiration laborieuse ou anormale
- ✓ Perte d'appétit et/ou de poids
- ✓ Consommation d'eau inexistante ou excessive
- ✓ Boiterie (c.-à-d. pied ou patte enflée ou utilisée davantage)
- ✓ Diarrhée
- ✓ Comportement erratique (par exemple, tourner en rond, pousser au mur, posture anormale)

Créez un "plan de situation de maladie typique" qui décrit les pratiques recommandées pour :

- ✓ Manipuler les animaux en santé ou hautement susceptibles d'abord et en dernier les animaux malades.
- ✓ Nettoyer et désinfecter l'équipement et les outils vétérinaires entre chaque utilisation.

Séparer les tâches pour que le personnel qui s'occupe des animaux malades ne manipule pas le troupeau principal; ou se laver et changer de vêtements et de chaussures avant de revenir au troupeau.





02 SITUATIONS DE MALADIE

Reconnaître la présence d'une maladie inhabituelle et savoir comment réagir est d'une extrême importance pour les exploitations bovines individuelles et l'industrie dans son ensemble.

Des éléments déclencheurs préétablis doivent être mis en place à l'avance pour identifier le moment où une situation inhabituelle se produit, par exemple :

- ✓ la présence d'une maladie qui ne s'est jamais manifestée dans votre exploitation;
- ✓ une maladie fréquente qui se manifeste avec un degré élevé de maladie, de pertes liées à la mort ou d'infectiosité;
- ✓ une maladie courante qui ne répond pas aux traitements habituels;
- ✓ tout soupçon d'une maladie à déclaration obligatoire ou d'origine étrangère;
- ✓ maladie inexplicable au cours d'une période donnée
- ✓ des mortalités inexplicables au cours d'une période donnée.
- ✓ Créer un "Plan de situation de maladie inhabituelle" qui décrit les pratiques recommandées pour :
- ✓ détecter ou observer l'élément déclencheur;
- ✓ contacter le vétérinaire;
- ✓ Informer le personnel de l'existence d'une situation de maladie inhabituelle;
- ✓ renforcer les pratiques de biosécurité, si nécessaire.

Si nécessaire, mettez en place des pratiques de biosécurité rehaussée temporaires qui pourraient inclure :

- ✓ l'isolement des animaux malades
- ✓ arrêter le déplacement d'animaux, d'équipements ou d'outils hors de (ou dans) l'exploitation;
- ✓ un avis au personnel d'éviter tout contact avec d'autres animaux à l'extérieur de l'exploitation;
- ✓ retarder l'élimination du fumier



NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Absence de conscientisation ou de compréhension de l'importance des mesures ou des plans de biosécurité.

1

Conscience de l'importance d'avoir un plan de biosécurité ou un plan de santé du troupeau, comprenant des mesures de biosécurité, une certaine exécution, la planification d'initiatives supplémentaires.

2

Capable de formuler verbalement les plans et mesures de biosécurité, les traitements et les plans de santé du troupeau en place.

3

Des plans et des protocoles écrits, avec la participation d'un vétérinaire, sont mis en place et régulièrement mis à jour. Documents disponibles montrant la mise en application.



Visualisation en 3D de la bactérie Brucella

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX DÉPLACEMENTS DES ANIMAUX



Les déplacements d'animaux sont l'un des moyens les plus courants de propagation des maladies dans l'industrie de l'élevage bovin. Cela comprend les déplacements d'animaux au sein de l'exploitation sous une même propriété, ainsi que les déplacements d'animaux hors du troupeau vers des lieux et des propriétaires différents.

Prendre en compte et gérer les risques de maladie posés par les déplacements d'animaux.

VERIFIED BEEF
SIMPLE. PRACTICE. FIDABLE.
www.verifiedbeef.ca

SANTÉ DU TROUPEAU
MODÈLE DE PROTOCOLE
(Page 1 of 2)

Un protocole de santé du troupeau est un document élaboré grâce à la collaboration entre un producteur et un vétérinaire dans le cadre d'une relation établie entre le vétérinaire, le client et le patient (VBCPS). Ce protocole est utilisé pour déterminer le besoin médical anticipé d'une ordonnance ou de l'application d'un médicament ou d'équipement des dispositifs de l'étiquette (IMODE), mais ne peut être utilisé à la place d'une ordonnance pour l'achat de produits de santé animale.

DATES DE VALIDITÉ DU PROTOCOLE : Juin 2021 - Juin 2022

INFORMATIONS SUR L'EXPLOITATION
Inventaire de l'établissement (type d'exploitation, localisation, coordonnées, statut, période de séchage)
Jus Blue Land and Cattle, Winnipeg et Alberta
Exploitation de 200 têtes de vaches et de veaux, semi-finition bovin progress veaux

INFORMATIONS SUR LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE
Dr. Vétérinaire, Clinique vétérinaire Winnipeg et Winnipeg et Alberta

SIGNATURE DU VÉTÉRINAIRE

PROTOCOLE ANNUEL DE VACCINATION

CLASSE DE BOVINS (i.e. bovine adultes et veaux)	VACCINATION POUR	PRODUIT	CALENDRIER PRÉVU (i.e. ex. transformation au printemps)
Troupeau de bovin (2021)	Bovin adulte régulier	(Marsup) FPI (Marsup) Clostridies (Marsup) Antiparasitaire	Février 2021
Élevage de remplacement (2021)	Bovin pré-reproduction	(Marsup)	Pré-reproduction Juin 2021
Élevage de remplacement (2021)	Distichos	(Marsup) Bovin contre le distichos	Février 2021 (sans le impact de bovin)
Élevage de remplacement (2021)	Distichos	(Marsup) Bovin contre le distichos	Date de rappel - 11 mois avant le séchage
Bovin (2021)	Prendre vaccin annuel régulier et faire des troupeaux	(Marsup) FPI (Marsup) Clostridies (Marsup) Faire des troupeaux	Marsup
Bovin (2021)	Date de rappel	(Marsup) FPI, (Marsup) Clostridies (Marsup) Faire des troupeaux (Marsup) Applique pour bovin	Printemps (2021)
Bovin adulte à l'abattoir (2021)			Abattoir



BOVINS À HAUT RISQUE



MÉLANGE D'ANIMAUX



ISOLEMENT/QUARANTAINE



MINIMISER LES CONTACTS AVEC LES AUTRES ESPÈCES



01 BOVINS À HAUT RISQUE



La plupart des bovins sont en bonne santé et en bonne condition et peuvent être déplacés avec un risque minimal. Cependant, dans la plupart des exploitations, certains animaux entrent dans la catégorie des animaux à haut risque ou très sensibles. Ils sont plus vulnérables aux facteurs de stress tels que le transport et la manutention et peuvent avoir besoin d'être séparés du troupeau principal.

Les animaux à haut risque ont une probabilité inconnue ou plus élevée de contracter une maladie et sont plus susceptibles que d'autres d'"excréter" des agents pathogènes. En voici quelques exemples :

- ✓ Bovins dont le statut immunitaire est inconnu ou qui n'ont pas reçu de vaccinations antérieures.
- ✓ Animaux plus âgés présentant des problèmes de santé sous-jacents et/ou chroniques (ex. : paratuberculose)
- ✓ Animaux nouveaux dans l'exploitation ou d'une autre espèce
- ✓ Animaux regroupés exposés à de nouveaux agents pathogènes, y compris les animaux nouvellement arrivés ou revenant dans le troupeau
- ✓ Animaux malades ou récemment guéris



Les animaux très sensibles sont plus susceptibles de développer une maladie en raison d'un système immunitaire affaibli. En voici quelques exemples :

- ✓ Animaux à faible immunité
- ✓ Veaux nouveau-nés et récemment sevrés Vaches en gestation
- ✓ Bovins non vaccinés
- ✓ Animaux stressés ou récemment stressés (c'est-à-dire malades ou récemment guéris, récemment transportés ou vendus aux enchères, âgés, en mauvaise santé générale, à forte charge parasitaire).

Les activités qui stressent les bovins, comme le transport ou les traitements, altèrent encore plus la fonction immunitaire et augmentent l'excrétion d'agents pathogènes. Évitez les déplacements inutiles des animaux à haut risque et très sensibles, et réduisez leurs contacts directs et indirects avec les autres bovins. Les animaux sensibles doivent être hébergés aussi loin que possible des zones à risque de maladie, telles que les enclos pour malades, les tas de animaux morts, le stockage du fumier et les troupeaux voisins.





Le mélange d'animaux est une pratique courante qui consiste à mélanger des bovins provenant de différentes exploitations, ce qui peut propager des maladies. Par nature, les parcs d'engraissement et les sites de semi-finition mélangent régulièrement des bovins. D'autres exemples incluent :

- ✓ Les animaux de pâturage sur les terres de l'État ou les pâturages communautaires
- ✓ Expositions de bétail, épreuves de taureaux ou événements 4-H
- ✓ Ventes aux enchères
- ✓ Visites à la clinique vétérinaire
- ✓ Achats d'animaux (c.-à-d. taureaux ou femelles d'élevage, vaches nourrices, veaux adoptés)

Obtenir et partager des informations

Plus vous disposez d'informations sur les bovins entrants, plus il est facile de déterminer les programmes de vaccination, les traitements et les périodes d'isolement appropriés. Lorsque vous achetez des bovins, demandez des informations telles que les dossiers médicaux, l'âge des animaux et les détails du transport. Lors de la vente, partagez les mêmes informations avec les acheteurs potentiels. Les animaux mélangés sans informations sur leur santé posent un risque plus élevé de biosécurité, qui peut être minimisé en traitant rapidement les animaux du groupe pour toute maladie dont la présence est connue. La confirmation de l'historique de santé des animaux mélangés peut éviter la duplication coûteuse de vaccins ou de tests. Le partage des informations sur la santé du troupeau et d'autres détails dans le cadre d'une pratique normale peut également renforcer les relations entre acheteurs et vendeurs.

Réduire au minimum les contacts avec les bovins provenant d'autres exploitations

Les bovins provenant d'autres exploitations peuvent présenter un risque pour la biosécurité, car ils peuvent avoir été exposés à une maladie non présente dans votre troupeau. Identifier les cas ou les lieux où le contact avec des animaux d'autres exploitations est probable ou évitable.

Collaborez avec d'autres éleveurs de votre région sur des pratiques communes de biosécurité et/ou des protocoles de vaccination. Faites appel à un vétérinaire ou à un autre professionnel pour élaborer des stratégies de gestion des risques.

Si vos bovins sont mis en pâture avec ceux d'autres exploitations, il est important de tenir compte des protocoles sanitaires des autres troupeaux. Demandez aux gestionnaires des pâturages communautaires d'établir des exigences en matière de vaccination et de tests : les troupeaux mélangés doivent avoir un statut sanitaire et des pratiques de biosécurité similaires.

Entretenez les clôtures autour de vos zones de production, de votre cour de ferme et entre les enclos - des clôtures en bon état empêchent les contacts accidentels. Les zones tampons, comme les routes, les rivières ou les doubles clôtures, empêchent également les contacts entre les animaux et sont recommandées entre les exploitations.

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

- | | |
|---|---|
| 0 | Absence de conscientisation ou de compréhension de l'importance des mesures de risque lors des déplacements d'animaux. |
| 1 | Conscience de l'importance des mesures de risque lors des déplacements d'animaux, planifie adopter des initiatives. |
| 2 | Capable d'articuler les mesures de risque et les initiatives prises sur l'exploitation, bonne conscientisation. |
| 3 | Protocoles écrits pour l'atténuation des risques lors des déplacements d'animaux. Le vétérinaire participe à l'élaboration des protocoles. Registres disponibles pour montrer leur application. |



03 ISOLEMENT/QUARANTAINE



Les nouveaux bovins peuvent porter ou transmettre des maladies, même s'ils semblent en bonne santé. Cela est particulièrement vrai si les animaux ont été stressés par le sevrage, le mélange avec d'autres bovins, le transport, etc. Imposer une période de quarantaine aux nouveaux bovins ou à ceux qui reviennent empêche l'introduction de maladies dans l'ensemble du troupeau en donnant suffisamment de temps pour identifier tout problème de santé. Elle protège également les nouveaux bovins contre les maladies du reste du troupeau, jusqu'à ce que des stratégies d'atténuation comme la vaccination fassent effet.

Mettez à l'écart les nouveaux bovins ou ceux qui reviennent pendant au moins 14 jours. Les animaux en isolement (quarantaine) doivent faire l'objet d'une surveillance régulière de la maladie : deux fois par jour pendant au moins 14 jours. Le personnel chargé de surveiller les bovins doit connaître les signes de la maladie et les traitements appropriés.

Les enclos d'isolement ou de quarantaine devraient être :

- ✓ Situés à proximité de l'installation de déchargement
- ✓ Accessibles sans être exposés au troupeau principal
- ✓ Séparés physiquement des principales zones de production (au moins 60 m ou 197' de distance)
- ✓ À l'écart des animaux sensibles
- ✓ À l'écart des ruissellements, des équipements communs, des animaux domestiques, du personnel, des chaussures/vêtements, etc.

Vaccinez et/ou testez les nouveaux bovins au début de la période d'isolement ou avant leur arrivée à la ferme. Les tests peuvent aider à identifier les risques de maladie chez les nouveaux bovins, qui peuvent alors être gérés ou traités. La vaccination est utilisée pour renforcer l'immunité des nouveaux bovins contre les maladies qui peuvent être présentes dans le troupeau ou dans l'environnement. Le traitement des parasites internes et externes doit également être effectué au début de la période, car ils peuvent jouer un rôle dans la propagation de certaines maladies.

Les bovins qui sont isolés ensemble devraient rejoindre le troupeau ensemble, afin de minimiser le stress. Dans les exploitations qui fonctionnent selon le scénario «tout plein/tout vide», il est recommandé de garder les animaux dans leur groupe d'origine autant que possible.

Applique des pratiques de biosécurité strictes aux animaux emmenés hors du site à des fins d'exposition ou de rodéo : ces animaux doivent être séparés du troupeau pour la saison et surveillés/gérés pour minimiser la transmission des maladies.

04 MINIMISEZ LES CONTACTS AVEC D'AUTRES ESPÈCES



Animaux Domestiques

D'autres espèces, notamment d'autres ruminants non bovins, peuvent être porteuses de maladies susceptibles d'avoir un impact significatif sur les bovins. Par exemple, la fièvre catarrhale maligne des bovins (FCMB) peut résider chez les moutons ou les chèvres avec un impact minime mais causer des problèmes de santé importants chez les bovins. Des normes de biosécurité existent pour d'autres espèces d'animaux d'élevage et constituent de bonnes ressources.

Les producteurs qui exploitent des troupeaux de deux espèces ou plus doivent éviter tout contact entre les différents types d'animaux. Dans la mesure du possible, prévoir un accès séparé à l'eau, aux aliments et aux minéraux. Prévoyez une période de jachère entre les rotations de pâturage d'autres espèces et coordonnez vos activités avec celles de vos voisins afin de minimiser les contacts de clôture à clôture avec d'autres espèces.

Faune et animaux nuisibles

Essayez de limiter les contacts entre la faune et les animaux nuisibles, qui peuvent tous deux être porteurs de maladies susceptibles d'être transmises au bétail par exposition directe ou indirecte. Les maladies à déclaration obligatoire, telles que la tuberculose et la brucellose bovines, peuvent résider dans les populations sauvages. Ces maladies ont des conséquences graves, qui ont un impact sur les exploitations locales et éventuellement sur l'industrie nationale.

Les risques de maladies inter-espèces à connaître sont les suivants :

- ✓ Tuberculose du cerf ou de l'élan
- ✓ Brucellose du cerf ou de l'élan
- ✓ Rage de la mouffette, du coyote ou du loup
- ✓ Néospora provenant de chiens, de coyotes ou de loups
- ✓ Anaplasmose due aux tiques
- ✓ Fièvre catarrhale du mouton due à des moucheron ou à des mouches
- ✓ Salmonelle provenant des déjections d'oiseaux
- ✓ Cryptosporidiose due aux excréments des rongeurs

Il n'est pas toujours possible d'éviter l'exposition aux animaux sauvages et aux parasites, en particulier dans les pâturages. Cependant, les éleveurs doivent être conscients du risque de maladie que présentent ces populations et minimiser leur contact avec les bovins et les aliments entreposés pour les bovins. Consultez votre vétérinaire pour déterminer les risques de maladie spécifiques à votre région et obtenir des conseils sur les mesures d'atténuation appropriées, comme l'installation d'une double clôture autour des zones de stockage des aliments pour animaux ou la vaccination.

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Absence de conscientisation ou de compréhension de l'importance des protocoles de biosécurité pour la quarantaine ou le mélange de bovins.

1

Conscience de l'importance des protocoles de biosécurité pour la mise en quarantaine ou le mélange de bovins, mise en œuvre partielle, travaille à des initiatives supplémentaires.

2

Capable de formuler des politiques et des procédures relatives à la quarantaine ou au mélange de bovins afin de réduire la propagation de maladies au bétail domestique, a fait appel au vétérinaire pour obtenir des informations.

3

L'exploitation a mis en œuvre et adopté des politiques et des procédures pour réduire la propagation des maladies au cheptel domestique, a fait appel au vétérinaire, a rédigé des protocoles et des registres pour démontrer leur mise en œuvre.



GESTION DES INSTALLATIONS, DU PERSONNEL, DES VÉHICULES, DES ÉQUIPEMENTS ET DES OUTILS



Tout contact avec les fluides corporels d'un bovin malade (c'est-à-dire les sécrétions nasales, le fumier, le colostrum, l'urine, le sang, la salive, etc.) peut transmettre la maladie. Les pratiques en matière d'hygiène sont impératives car les agents pathogènes peuvent rester dans les installations utilisées pour héberger les animaux ou être transmis par les personnes, les vêtements, les bottes, les équipements et les outils.



INSTALLATIONS



LES GENS



VÉHICULES, ÉQUIPEMENT
& OUTILS

01 INSTALLATIONS



Les rongeurs, les oiseaux et les insectes peuvent transmettre des maladies ou des parasites et contaminer les bâtiments, les aliments et la litière. Bien qu'il puisse être difficile d'éliminer les parasites, les pratiques suivantes peuvent aider à contrôler les populations de parasites dans les installations de bovins de boucherie :

- ✓ Supprimez les zones de reproduction des insectes (eau stagnante, matières organiques en décomposition).
- ✓ Enlevez les sites de reproduction ou de nidification et inspectez-les régulièrement pour éviter qu'ils ne se reproduisent.
- ✓ Enlever régulièrement le fumier
- ✓ Conservez les ordures dans des conteneurs hermétiques

Des installations malpropres peuvent également contribuer à la propagation des maladies. De nombreux agents pathogènes peuvent survivre pendant des semaines, voire des mois, s'ils ne sont pas détruits. Maintenez les enclos, les corrals et les étables propres en enlevant le fumier et la vieille litière, en les traitant avec un désinfectant et/ou en les exposant à la lumière du soleil lorsque cela est possible. Ces mesures réduiront considérablement la survie et la transmission des agents pathogènes.

Accordez une attention particulière à la propreté dans les zones où les bovins se rassemblent (surtout les animaux vulnérables), comme les zones de vêlage ou d'alimentation. Les zones utilisées pour les animaux malades ou en quarantaine doivent être nettoyées et désinfectées avant l'entrée de nouveaux animaux. Maintenez propres les zones de stockage des aliments pour animaux et les sources d'eau et éliminez correctement les animaux morts et le fumier, loin des zones de production.

Les zones de stockage des produits de santé animale doivent être bien rangées et les déchets vétérinaires entreposés séparément des ordures, dans une zone fermée à l'environnement et aux animaux. Les équipements tels que les objets tranchants doivent être stockés dans des conteneurs spécifiques à cet effet. Les ordures et autres déchets doivent être enlevés et éliminés régulièrement, conformément aux exigences locales.

02 LES GENS



Protocols are in place to assess and minimize the biosecurity risks posed by visitors.

Des protocoles sont en place pour évaluer et minimiser les risques de biosécurité posés par les visiteurs. Outre l'exploitant et le personnel de l'exploitation, de nombreuses personnes mettent régulièrement les pieds sur votre exploitation et peuvent présenter un risque de biosécurité, comme les vétérinaires, les représentants commerciaux, les transporteurs de bétail et les invités. Les producteurs peuvent gérer les déplacements des personnes sur leur exploitation en mettant en place des protocoles pour les visiteurs.

Évaluez le risque de tous les visiteurs en leur demandant s'ils ont été en contact avec du bétail ou une ferme au cours des 14 derniers jours :

Risque faible / négligeable :

- Aucun contact avec le bétail ; ou
- Une visite à une exploitation d'élevage au cours des 14 derniers jours.

Risque moyen :

- Exploitant de bétail voisin ; ou
- Au cours des 14 derniers jours, contact avec le bétail dans une exploitation, ou visite de plusieurs exploitations d'élevage.

Risque élevé :

- Exploitants de bétail non voisins ou leurs employés ; ou
- Au cours des 14 derniers jours, a été en contact avec du bétail dans plusieurs exploitations ; ou
 - Personnel manipulant des animaux malades ou isolés ; ou
 - Personnes provenant d'autres pays qui signalent des foyers d'une maladie à déclaration obligatoire.





Les conditions d'entrée suivantes sont recommandées pour les visiteurs présentant un risque modéré ou élevé :

- ✓ Réduire au minimum l'accès aux zones de production bovine
- ✓ Évitez tout contact avec les bovins, sauf les contacts essentiels
- ✓ Assurez-vous que les pneus et autres surfaces sont visiblement exempts de matière organique.
- ✓ Prévoyez de préférence des vêtements et des chaussures adaptés à l'exploitation et désinfectez les chaussures (risque élevé uniquement).
- ✓ Désinfectez le matériel ou les outils non agricoles entrant en contact avec les bovins (risque élevé uniquement)

Si vous accueillez des visiteurs internationaux sur votre exploitation ou si vous (ou vos employés) voyagez dans des pays étrangers, discutez des détails spécifiques avec votre vétérinaire. Considérez les questions suivantes :

- ✓ Pendant votre séjour à l'étranger, avez-vous été en contact avec du bétail ?
- ✓ Y a-t-il des maladies à déclaration obligatoire ou d'autres problèmes de santé animale dans le pays étranger ?
- ✓ Quand sont-ils revenus ou arrivés au Canada?

Appliquez des pratiques générales de biosécurité

Avant l'arrivée du personnel ou des visiteurs dans votre exploitation, informez-les de vos pratiques de biosécurité. Si possible, réduisez au minimum le contact des visiteurs avec les bovins et empêchez l'accès aux enclos d'isolement ou aux enclos pour malades. Les visiteurs ne doivent pas manipuler les aliments ni marcher dans les mangeoires. Demandez que les animaux domestiques soient laissés à la maison ou dans le véhicule dans lequel ils sont arrivés. Dans la mesure du possible, éloignez les véhicules de la zone de production, y compris les véhicules de service et les camions d'alimentation, de carburant ou d'animaux morts.

À leur arrivée, tous les visiteurs devraient :

- ✓ Se présenter à un endroit désigné (par exemple, le bureau ou le lieu de rassemblement) et être inscrit dans un registre des visiteurs.
- ✓ Mettre des vêtements/chaussures propres et distincts ou utiliser des vêtements/chaussures propres et jetables fournis par l'établissement.
- ✓ Se laver les mains à l'eau et au savon ou utiliser un désinfectant pour les mains.

Au moment du départ, assurez-vous que :

- ✓ Les visiteurs nettoient ou enlèvent leurs chaussures et se lavent les mains après un contact avec les bovins
- ✓ Le personnel porte des vêtements propres et des chaussures exemptes de fumier.
- ✓ Les véhicules sont exempts de matières organiques visibles, notamment de fumier.

Il faut également prévoir des stationnements distincts pour les véhicules qui sortent de l'exploitation, y compris les visiteurs, afin de réduire au minimum le risque de projection de fumier. Les couloirs et les allées doivent être secs, accessibles et exempts de fumier.

Limiter les points d'accès et afficher des panneaux

Les points d'accès à l'intérieur et à l'extérieur de la cour de ferme et des zones de production doivent être limités, afin de contrôler le flux de circulation. Les pratiques de biosécurité peuvent être renforcées aux portes, routes, clôtures et périmètres pour faire face aux différents risques. Envisagez de verrouiller les points d'accès qui ne peuvent pas être facilement surveillés, surtout s'ils donnent accès aux bovins, à l'eau, aux aliments pour animaux ou aux pesticides.

Des panneaux peuvent informer les gens de la biosécurité pratiquée sur votre exploitation. Placez des panneaux facilement visibles pour :

- ✓ Diriger les visiteurs vers le bureau ou le stationnement des visiteurs. Demander aux visiteurs de contacter le bureau avant d'entrer.
- ✓ Informer les visiteurs des procédures de biosécurité à l'entrée et à la sortie.
- ✓ Interdire l'entrée

Vérifiez auprès de votre gouvernement local ou de votre groupement de producteurs pour connaître les panneaux qu'ils peuvent mettre à votre disposition.

NORME VBP+

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Manque de compréhension ou de conscientisation des implications du transfert de pathogènes au bétail par l'accès aux eaux usées d'origine humaine.

1

Conscience ou compréhension des implications du transfert de pathogènes aux bovins par l'accès aux eaux usées d'origine humaine. Capable de formuler des mesures de contrôle.

2

Capable de formuler des mesures de contrôle et dispose de registres ou de preuves de leur application.

3

Protocoles écrits pour la prévention du transfert d'agents pathogènes de l'homme aux bovins et registres montrant leur application.



L'utilisation et la désinfection soigneuses des outils et des équipements de l'exploitation préviennent le transfert des maladies.

Les outils, les équipements et les véhicules utilisés pour les animaux malades peuvent transmettre la maladie aux animaux sains. Les exploitants doivent faire la distinction entre les tâches "sales" et "propres" afin de bien séquencer les travaux agricoles. L'utilisation d'outils et d'équipements distincts pour les animaux malades et un nettoyage adéquat peuvent également briser la chaîne d'infection.

Les tâches «sales» comprennent :

- ✓ la manipulation des animaux morts
- ✓ la manipulation du fumier ou d'autres fluides ou sécrétions corporels
- ✓ la manipulation des ordures
- ✓ le traitement/la manipulation des bovins malades

Les tâches «propres» comprennent :

- ✓ La fourniture d'aliments et de litière
- ✓ la distribution d'eau
- ✓ Le traitement et la manipulation des vaches qui vêlent et des veaux nouveau-nés.

Consacrez des outils et des équipements spécifiques aux tâches "sales".

Dans la mesure du possible, des outils ou équipements spécifiques doivent être réservés aux tâches "sales". Les instruments tels que les applicateurs de bolus, les tubes d'alimentation et les aiguilles utilisés pour les bovins malades ne doivent jamais être utilisés sur des bovins sains.

Pour les équipements et les véhicules agricoles, cela n'est souvent pas économiquement réalisable. Dans ces cas, identifiez les circonstances où l'équipement doit être utilisé pour des tâches "sales" et "propres" et prenez des dispositions pour rompre la chaîne d'infection. Parmi les mesures possibles, citons l'utilisation de pièces de machines interchangeables pour différentes tâches ou la prévention, dans la mesure du possible, du contact direct avec les surfaces de l'équipement (par exemple, transporter des animaux morts suspendus par une chaîne à partir du godet d'un chargeur frontal normalement utilisé pour l'alimentation des animaux).

Séquence des travaux agricoles et de la manipulation des animaux

Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser des outils, des équipements ou des véhicules séparés pour les tâches "sales", planifiez d'abord les tâches "propres" pour éviter la propagation des agents pathogènes. Par exemple, manipulez d'abord les animaux sains ou très sensibles et distribuez la nourriture et

la litière aux enclos des animaux malades en dernier pour éviter la propagation du fumier contaminé aux animaux sains. Après les tâches "sales", toutes les surfaces doivent être correctement nettoyées.

Désinfectez les outils, l'équipement et les véhicules

Entre deux utilisations, désinfectez tous les équipements et outils utilisés pour le déplacement et la manipulation des bovins, ainsi que pour le travail vétérinaire. Cela comprend les articles se trouvant dans les enclos d'isolement/quarantaine, comme les mangeoires et les abreuvoirs. L'équipement emporté hors du site pour une exposition ou un rodéo doit également être désinfecté avant d'être remis en service dans la ferme.

Suivez les étapes suivantes pour nettoyer correctement les véhicules, l'équipement et les outils destinés aux bovins :

Nettoyage à sec - enlevez tout le fumier et/ou la litière visible (grattage, brossage)

Nettoyage humide - utilisez de l'eau et un détergent avec une pression faible à moyenne, couvrez toute la surface et rincez pour éliminer le détergent et les matières organiques.

Séchage - laissez les surfaces sécher avant de les désinfecter.

Désinfection - utilisez un désinfectant à large spectre, approuvé par Santé Canada (les désinfectants enregistrés ont un numéro d'identification de médicament ou DIN) et suivez les instructions de l'étiquette.

Séchage - les surfaces désinfectées doivent pouvoir sécher dans la mesure du possible.

Le fumier et la litière sale doivent être retirés des remorques à bétail entre les chargements, et les véhicules doivent être nettoyés avant et après la visite d'un autre établissement. Utilisez un amas propre spécifique, séparé du fumier stocké et non accessible aux animaux. Ne pas épandre ce matériau avant qu'il ne soit correctement composté ou altéré pour tuer les agents pathogènes. Les producteurs doivent demander des camions propres lorsqu'ils prévoient de transporter des bovins, en particulier lorsqu'ils transportent des animaux très sensibles.



PLANIFICATION, ÉDUCATION ET TENUE DE REGISTRES



La biosécurité et la santé animale sont étroitement liées. Les plans de santé du troupeau et les relations vétérinaire-client-patient sont essentiels pour la gestion et la surveillance des maladies. La biosécurité à la ferme peut être gérée par la mise en œuvre d'un plan de santé du troupeau, de la relation vétérinaire-client-patient, de la tenue de registres précis de tous les traitements sanitaires et des protocoles et pratiques de gestion des risques. Tous ces outils, combinés, peuvent être utilisés pour évaluer les situations actuelles et former le personnel.



PLAN DE BIOSÉCURITÉ



TENUE DE REGISTRES



ÉDUCATION



Les éleveurs sont encouragés à développer, documenter et maintenir un plan de biosécurité spécifique aux besoins de leur exploitation. Ce plan devrait porter sur les points suivants :

- ✓ Plans pour les nouveaux animaux
- ✓ Conditions d'entrée pour le personnel, les visiteurs et l'équipement
- ✓ Élimination des animaux morts
- ✓ Gestion du fumier
- ✓ Réponse initiale aux maladies
- ✓ Exigences en matière de tenue de registres

Faites participer le personnel qui travaille avec les bovins et qui tient les registres (personnel/famille, gestionnaires, vétérinaires, nutritionnistes, etc.) à la préparation du plan de biosécurité de votre exploitation. Ces personnes peuvent accroître l'efficacité du plan et de son application au sein de l'exploitation. Le plan doit être revu et mis à jour régulièrement, y compris lorsque des changements sont apportés aux pratiques agricoles ou au personnel.

Pour commencer à élaborer un plan de biosécurité, déterminez le degré de risque pour la santé du troupeau que vous êtes prêt à accepter et à gérer. La tolérance au risque varie en fonction de :

- ✓ Type d'exploitation (parc d'engraissement, troupeau de race pure enregistré, troupeau commercial, etc.)
- ✓ Pratiques de gestion agricole
- ✓ Expertise et expérience de l'éleveur
- ✓ Défis de production, y compris les maladies présentes
- ✓ Objectifs fixés par l'éleveur

Ensuite, il faut déterminer les stratégies de gestion les plus efficaces pour atténuer les risques de biosécurité dans votre exploitation :

- ✓ Pratiques de santé animale : y compris la vaccination, les tests ou les traitements.
- ✓ Pratiques d'achat limitées : seulement certaines catégories d'animaux (taureaux vierges, génisses de reproduction), provenant d'une source connue, à certaines périodes de l'année (c'est-à-dire en dehors de la saison de vêlage).
- ✓ Pratiques de ségrégation animale : n'introduisez que des animaux dont le statut sanitaire est connu et mettez en quarantaine les nouveaux animaux.
- ✓ Pratiques sanitaires : notamment nettoyage et désinfection, séquençage des travaux agricoles ou installations/équipements séparés pour les animaux malades et en quarantaine.

La norme canadienne de biosécurité à la ferme pour les bovins de boucherie suggère les étapes suivantes pour élaborer un plan de biosécurité :

- ✓ Dressez une liste de tous les sites utilisés par l'exploitation pour la production bovine ; identifiez les principales activités qui se déroulent sur chaque site et préparez un diagramme de l'exploitation.
- ✓ Passez en revue les quatre éléments d'un programme de biosécurité (pratiques de santé animale, déplacement des animaux, déplacement des personnes/véhicules/équipements/outils, tenue de registres et éducation).

Réalisez une auto-évaluation de la biosécurité à l'aide de la Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie. Analysez l'auto-évaluation pour déceler les lacunes et les faiblesses, classez les problèmes par ordre de priorité et établissez un plan d'action.

02 TENUE DE REGISTRES



Des registres à jour constituent un outil de biosécurité efficace, permettant une détection et un contrôle précoces des maladies, et réduisant potentiellement les coûts. Les détails documentés au moment de l'événement sont généralement plus précis que les informations rappelées de mémoire à une date ultérieure. De bons registres permettent d'identifier efficacement :

- ✓ Cause(s) de la maladie
- ✓ Moyens par lesquels la maladie se propage entre les animaux et entre les exploitations
- ✓ autres animaux, personnes, installations ou équipements potentiellement exposés.

Les registres suivants doivent être tenus de manière cohérente et permanente :

- ✓ Journal des visiteurs - liste des visiteurs entrant dans l'exploitation
- Journal des déplacements - liste des déplacements du bétail vers, depuis ou entre les zones de production.
- ✓ Journal de santé - liste de l'application de tous les traitements et des mesures de prévention des maladies.
- Journal des aliments - liste des achats et des ventes d'aliments pour animaux

L'industrie canadienne du bœuf et l'ACIA ont mis au point une ressource complète pour élaborer un plan de biosécurité exhaustif. Le Canadian Beef Cattle On-Farm Biosecurity Standard and Implementation Manual fournit des informations détaillées et des modèles d'enregistrement qui peuvent être utilisés pour élaborer un plan unique pour chaque exploitation. Ces modèles comprennent :

- ✓ Plan/liste de contrôle pour les animaux entrants
- ✓ Dossier d'expédition
- ✓ Plan/liste de contrôle pour l'élimination des animaux morts
- ✓ Plan/liste de contrôle de la gestion du fumier
- ✓ Plan/liste de contrôle en cas de maladie inhabituelle
- ✓ Registre des visiteurs
- ✓ Registre des déplacements des animaux
- ✓ Registre de santé animale



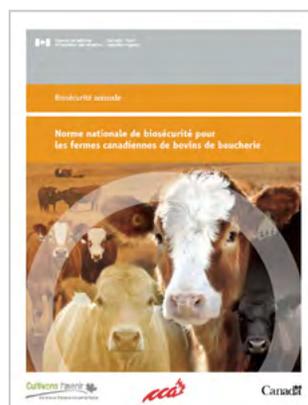
03 EDUCATION



La préparation d'un plan de biosécurité écrit est utile pour s'assurer que le contenu - protocoles, directions, instructions et contacts - sont communiqués et compris par tout le personnel et les membres de la famille impliqués dans l'exploitation. Le plan est également un outil de formation précieux, surtout s'il est revu régulièrement avec tout le personnel travaillant avec les bovins. Il est important que les personnes qui ne travaillent pas directement avec les bovins connaissent également le plan de biosécurité et son objectif de protection de la santé animale.

La biosécurité à la ferme implique un large éventail de contrôles. Il est important que l'ensemble du personnel comprenne les pratiques dont il est responsable dans le cadre du plan de biosécurité, ainsi que la manière de mettre en œuvre ces pratiques de manière efficace, y compris les registres à tenir et les raisons pour lesquelles ils sont importants pour l'exploitation et l'industrie.

Des documents de sensibilisation à la biosécurité sont maintenant de plus en plus disponibles auprès d'un certain nombre de sources, comme les associations de groupements de producteurs spécialisés et l'ACIA. Les producteurs sont encouragés à revoir régulièrement les pratiques de leur exploitation et à rechercher de nouvelles informations ou recommandations au fur et à mesure que l'information sur la biosécurité et la santé animale évolue.



VOIR LA
Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie



VOIR LA
Norme nationale de biosécurité pour les fermes canadiennes de bovins de boucherie - manuel de mise en place



VERIFIED BEEF
SIMPLE. PRACTIQUE. FIABLE.
www.verifiedbeef.ca

SANTÉ DU TROUPEAU

MODÈLE DE PROTOCOLE

(Page 1 of 2)

Un **protocole de santé du troupeau** est un document élaboré grâce à la collaboration entre un producteur et un vétérinaire dans le cadre d'une relation établie entre le vétérinaire, le client et le patient (RVCP). Un protocole est utilisé pour déterminer le besoin médical anticipé d'une ordonnance ou de l'utilisation d'un médicament en dérogation des directives de l'étiquette (UMDDE), mais ne peut être utilisé à la place d'une ordonnance pour l'achat de produits de santé animale.

DATES DE VALIDITE DU PROTOCOLE	<i>Juin 2021 - Juin 2022</i>
INFORMATIONS SUR L'EXPLOITATION <small>(nombre de têtes, coordonnées, type d'exploitation localisation, classe de bétail, période de vêlage)</small>	<i>Joe Blow Land and Cattle, N'importe où, Alberta Exploitation de 300 têtes de vaches et de veaux, semi-finissent leurs propres veaux.</i>
INFORMATIONS SUR LA CLINIQUE VÉTÉRINAIRE	<i>Dr. Vétérinaire, Clinique vétérinaire N'importe où, N'importe où, Alberta</i>
SIGNATURE DU VÉTÉRINAIRE	

PROTOCOLE ANNUEL DE VACCINATION

CLASSE DE BOVINS <small>(p. ex. bovins adultes et veaux)</small>	VACCINATION POUR	PRODUIT	CALENDRIER PRÉVU <small>(p. ex. transformation au printemps)</small>
<i>Troupeau de bovins (2021)</i>	<i>Vaccins annuels réguliers</i>	<i>(Marque) FP5 (Marque) Clostridiose, (Marque) Antiparasitaire</i>	<i>Février 2021</i>
<i>Génisses de remplacement (2021)</i>	<i>Vaccin pré-reproduction</i>	<i>(Marque)</i>	<i>Pré-reproduction- Juin 2020?</i>
<i>Génisses de remplacement (2021)</i>	<i>Diarrhées</i>	<i>(Marque) Vaccin contre la diarrhée</i>	<i>Février 2021 (avec le soigneur de bovins)</i>
<i>Génisses de remplacement (2021)</i>	<i>Diarrhées</i>	<i>(Marque) Vaccin contre la diarrhée</i>	<i>Dose de rappel - 15 mars avant le vêlage</i>
<i>Veaux (2021)</i>	<i>Premier vaccin annuel régulier et fièvre des transports</i>	<i>(Marque) FP5, (Marque) Clostridiose, (Marque) Fièvre des transports</i>	<i>Marquage</i>
<i>Veaux (2021)</i>	<i>Doses de rappel</i>	<i>(Marque) FP5, (Marque) Clostridiose (Marque) Fièvre des transports (Marque) implants pour bouvillons</i>	<i>Présevrage (2020?)</i>
<i>Veaux nourris à l'herbe (2021)</i>			<i>Réimplants</i>

PROTOCOLES DE TRAITEMENT DES MALADIES COURANTES SUR L'EXPLOITATION

MALADIE COURANTE (% de traitement prévu)	CLASSE DE BOVINS (p. ex. bovin adulte et veaux)	1ER TRAITEMENT (produit & voie d'administration)	2E TRAITEMENT (produit & voie d'administration)	3E TRAITEMENT (produit & voie d'administration)	COMMENTAIRES
<i>Boiterie</i>	<i>Adulte</i>	<i>(Marque) Voie: cage de contention ou appareil d'administration de médicaments à distance</i>	<i>(Marque) Voie: PAS par appareil à distance</i>	<i>Conseil du vétérinaire ou euthanasie basée sur des critères de décision</i>	
<i>Pneumonie</i>	<i>Parc d'engraissement ou troupeau de bovins</i>	<i>(Marque) Voie: Dépend des instructions sur l'étiquette du produit</i>	<i>(Marque)</i>	<i>Conseil du vétérinaire ou euthanasie basée sur des critères de décision</i>	
<i>Naissance difficile</i>	<i>Veaux</i>	<i>(Marque)</i>			
<i>Diarrhées</i>	<i>Veaux</i>	<i>(Marque)</i>	<i>(Marque)</i>	<i>Conseil du vétérinaire</i>	
<i>Pneumonie</i>	<i>Veaux</i>	<i>(Marque)</i>	<i>Conseil du vétérinaire</i>		

CALENDRIER ANNUEL DES PROCÉDURE (marquage, castration, sevrage, contrôle pré-grossesse, traitement des parasites, écornage)

CLASSE DE BOVINS (p. ex. bovins adultes et veaux)	PROCÉDURE	PRODUIT / ÉQUIPEMENT REQUIS	DATE	COMMENTAIRES
<i>Veaux au sevrage</i>	<i>Écornage</i>	<i>(Marque) Produit anti-douleur</i>	<i>Novembre 2021</i>	<i>Protocole de pré-conditionnement</i>